

CONSEIL PORTUAIRE DE LA TOUR FONDUE

Séance du 9 juin 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 11

TITULAIRES : 7

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel des Ports,
M. Jan GABRIEL, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
Mme Laurence CANANZI et MM. Nicolas SALSOU et Jacques VERDINO, usagers désignés par la CCIV,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
MM. Franck LAUSSEL, Fabien VINCENT et Antonio TAGLIONE, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,

POUVOIR (0) :

INVITES :

M. Marc DUNCOMBE, Parc National de PORT-CROS,
Mme Laure SERRE, MM. David JUSTINIANY et François FOLLAIN, Parking Indigo,
Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,
MM. Claude MAZZELLA et Serge POLENZANI, FRANPP PACA,
M. Patrick DESPINOY, CIL Littoral,

MEMBRES DE TPM :

MM. LE FUR, GARCIA, AUBRY, MARECHAL, LAMBERT, TANGUY, REMOLEUR et Mme DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 16h10. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. M. Philippe BERNARDI ne votera pas.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Portuaire du 9 novembre 2020 - Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires. Celui-ci n'appelle aucune remarque des participants.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2020

Monsieur TANGUY précise que suite à la crise sanitaire, une diminution de 20 % du nombre de passagers sur l'année 2020 a pu être observé, soit 389 776 passagers hors DSP. Le fret a subi les mêmes désagréments (- 4%) soit 32 595 tonnes, avec la plus forte diminution entre le mois de mars et juin avec (baisse de 78 % soit seulement 863 tonnes). Monsieur TANGUY observe que la fin d'année a été nettement plus positive au sortir du confinement avec une hausse de 60 % sur le fret. Pour l'IGESA le nombre de passagers a diminué de moitié avec seulement 2 024 passagers contre 5 795 en 2019. Les bateaux taxis se sont maintenus avec 5 962 passagers et la vision des îles a été annulée pour des raisons sanitaires.

Une nouvelle activité de promenade en mer s'est développée sur le port cet été avec la société « îles d'or évason », le bilan est positif et cette activité sera reconduite. Au niveau des recettes des droits de port, elles sont à l'image de cette saison particulière avec 756 664 euros en 2020 contre 983 884 euros en 2019. Le maître de port poursuit avec les dépenses d'investissement, notamment le coût des études de projet de réaménagement qui s'élève à 78 068 euros, 5 883 euros de vidéo protection, avec une surveillance du port jour et nuit, et la mise en place d'une bouée de chenal qui a été déplacée, à la demande des phares et balises pour un montant de 14 343 euros.

❖ Rapport d'activité du délégataire 2020 (Indigo)

Monsieur JUSTINIANY fait un point sur les travaux réalisés par INDIGO en 2020 avec la remise en état du caisson dynamique 24/24, le changement de la barrière intermédiaire du P33 de la zone d'entrée, la remise en état des arceaux de protection du totem situé à l'entrée du parc, le changement du caisson en bois séparant la zone abonnée de la zone horaire et la mise en place du système de réservation avec l'application OPNGO, pour que les clients aient la possibilité de réserver leur séjour tout au long de l'année. Les travaux réalisés par TPM en 2020 sont la destruction du hall-caisses pour créer 5 places supplémentaires, le remplacement d'une dizaine de barrières bleues endommagées au niveau du bureau d'accueil, le changement du matériel de péage le 15 juillet 2020 sur le parc 33 et le P55 et l'agrandissement de la zone abonnée du parc P33, réalisé par la société Miditraçage afin d'intégrer les 51 clients dans la zone réservée aux abonnés. Monsieur JUSTINIANY énumère ensuite l'effectif en 2020 puis poursuit avec la recette globale en 2020 qui est de 529 550 €, au lieu de 639 930 € en 2019. Cette baisse est liée à la crise sanitaire avec une perte de 23,9% sur les horaires, il y a une légère hausse de 6,9% concernant les abonnés. La perte totale est de 14,2% en 2020, par rapport à 2019.

Monsieur FOLLAIN ajoute que cette perte de chiffre d'affaire est principalement liée au COVID, avec une levée du personnel du 15/03/2020 au 22/05/2020, ainsi que l'ensemble des restrictions

sanitaires, qui ont eu de fortes conséquences sur les recettes. Les recettes abonnées n'ont pas été trop impactées, du fait que les saisonniers aient pris leurs abonnements.

Monsieur Jan GABRIEL demande combien coûte l'abonnement d'un saisonnier par mois. Monsieur FOLLAIN répond que cela coûte environ 90 €, Monsieur GABRIEL rétorque que ce coût est excessif pour un saisonnier. Monsieur FOLLAIN explique qu'il y a environ 200 abonnés et qu'INDIGO est dans l'obligation de mettre un quota en place. Madame SERRE ajoute que les tarifs évoluent chaque année de façon encadrée, mais que l'augmentation n'est jamais supérieure à 3 ou 4 %. Certains membres attestent qu'ils sont prêts à payer le prix mais qu'il n'y a plus de places disponibles. Madame SERRE répond qu'il y a un quota, et qu'hélas le stationnement sur le parc de la Tour Fondue est un réel sujet.

Madame CANANZI souhaiterait qu'il y ait une réflexion rapide afin d'avoir la possibilité d'avoir un quota un peu plus important partie DSP, afin de gagner quelques places supplémentaires pour les saisonniers, car le logement sur l'île est problématique.

❖ Point DSP TLV (Direction des transports)

Monsieur MARECHAL, Directeur des transports et de la mobilité à la Métropole TPM, présente le dispositif de régulation pour la desserte des îles d'or. Il explique que l'objectif à atteindre est de 6 000 voyageurs par jour et il va falloir mettre un système en place afin d'atteindre cet objectif. Il rappelle les quatre actions coordonnées par les autorités compétentes. Ces actions concernent le service public de transport de voyageurs depuis la Tour Fondue, les actions menées avec les autres compagnies privées ayant pour destination le port de Porquerolles, les actions à mener pour les navires à destination commerciale et les actions à mener sur les plaisanciers.

Il rappelle que l'objectif est de se concentrer sur le service public de transport et que TPM a pris des engagements forts dans le cadre de la délégation de service public. Il fait un point sur le planning, en précisant qu'en 2019, TPM a fait une large concertation, pour prendre en compte l'ensemble des demandes. Avant le 1^{er} avril 2021 il y a eu le temps administratif pour les négociations de la Délégation de Service Public, et à partir du 1^{er} avril 2021 la nouvelle Délégation de Service Public pour la desserte Maritime des îles d'or a débuté avec 32 améliorations. En juin 2021 c'est le temps de la communication avec une campagne à large diffusion, avec les acteurs du tourisme, de l'office de tourisme, du Parc National de Port Cros, de l'autoroute ESCOTA, de la SNCF, de l'aéroport, des taxis, de la maison de la mobilité, de la RMTT, des loueurs, hôtels, campings, parkings, restaurants, de la fondation Carmignac etc... Du 1^{er} juillet au 31 août, ce sera la mise en place officielle du dispositif de régulation et de réservation. Monsieur MARECHAL indique qu'aux mois d'octobre et novembre il sera réalisé un retour d'expérience afin de permettre de préparer la saison 2022 le plus sereinement possible.

Il explique à l'ensemble des membres que le délégataire a signé un marché avec la société BSOFT pour la mise en place d'un nouveau système de réservation sur internet. Pour préparer son voyage, l'utilisateur devra réserver son trajet sur l'un des 3 créneaux mis en place jusqu'à la veille 20h. Le délégataire connaîtra donc le nombre de places disponibles à la vente en billetterie le lendemain à la Tour Fondue. Il ajoute que si la personne arrive trop tôt par rapport à l'horaire du créneau et qu'il reste de la place, il aura la possibilité de prendre une place sur le créneau plus tôt. Par contre si la personne arrive en retard par rapport au créneau, elle perdra son billet et ne pourra pas être remboursée. L'annulation d'une réservation sera possible jusqu'à 2 jours avant le jour J. Les billets vendus par les dépositaires ne seront pas valables pour les mois de juillet et août. La mise en service opérationnelle a été demandée pour le 26 juin 2021 au plus tard en accès libre et les créneaux de réservation commenceront à partir du lundi 5 juillet 2021.

Madame CANANZI regrette que ce dispositif soit mis en place en début de saison, car elle se doit d'avertir l'ensemble de sa clientèle des dispositions à prendre pour réserver leurs billets de bateaux, ce qui lui paraît bien compliqué à mettre en place et elle aurait souhaité que cela se fasse après la saison estivale.

Monsieur DUNCOMBE du Parc National de Port Cros revient sur les contenus informatifs indispensables à l'embarquement. Il ajoute que la prévention incendie est une conscience collective qu'il faut arriver à faire partager aux visiteurs.

3. Avancement des travaux et projets

❖ Travaux sur le parking

Monsieur GARCIA rappelle que conformément aux accords passés avec les différents acteurs, la Métropole TPM a agrandi la zone réservée aux Porquerollais (parking Nord) à une quarantaine de place supplémentaires. Il ajoute qu'au mois de mars, a eu lieu l'installation et la mise en place d'un abri pour les caisses automatiques par la société Abri Plus.

4. Avancement des travaux d'aménagement du port

Monsieur LAMBERT s'excuse pour les désagréments subis par le chantier sur le port de la Tour Fondue. Il explique que la construction du bâtiment est en train d'être finalisée en grande partie ainsi que l'aménagement des abords du bâtiment, afin de pouvoir mettre en place les systèmes de séparation de trafic. Le nord, l'ouest et l'est du bâtiment seront aménagés au niveau du sol de façon définitive. Il explique qu'il y a quelques petits problèmes d'escalier qui descend de la voie publique sur le terre-plein, et que si cela est possible à réaliser ce sera fait. Les travaux, comme le calendrier l'indiquait, seront suspendus pendant 2 mois et demi afin que la saison se déroule le mieux possible.

Il ajoute que la TLV a demandé de rester dans la gare maritime provisoire au niveau de la billetterie d'exploiter uniquement la partie fret du nouveau bâtiment. La gare maritime ne sera donc pas ouverte au public. Le chantier redémarrera en septembre/octobre pour réaliser l'aménagement du terre-plein et de l'isthme qui dessert la partie du Pradeau. Cette opération va durer jusqu'au printemps 2022.

5. Sûreté - Sécurité

❖ Positionnement de la bouée latérale bâbord

Monsieur AUBRY rappelle que TPM a reçu un avis de la Commission Nautique Locale, mais une demande du Président a été faite aux marins pratiques siégeant à cette assemblée afin de fournir une position autre que celle recommandée par les Phares et Balises. La bouée a été positionnée le 13/03/2020. Ce positionnement est jugé finalement non conforme aux prescriptions des phares et balises et une mise en demeure signifie de l'installer à la position initiale.

Une réunion s'est tenue en septembre 2020 avec une demande argumentée d'un nouveau point de mouillage qui pourrait contenter l'ensemble des acteurs. Le 20/04/2021 un positionnement intermédiaire est approuvé par les services de l'Etat. Monsieur AUBRY explique que le coût de la bouée et de sa première installation est de 14 071 € HT, il clôture ce sujet en soulignant que cette bouée sera déplacée prochainement.

❖ Mise en place du contrôle d'accès (avril/septembre)

Monsieur AUBRY rappelle que depuis l'été 2016 le Préfet du Var a demandé la mise en place de contrôles aux passagers. En 2021, le Préfet réitère ces mesures de sûreté des transports maritimes de passagers avec tarification à quai pour la période d'avril à septembre. Il précise que le coût de cette opération est de 99 000 € HT pour les mois d'avril à septembre. Il ajoute qu'il y aura trois agents de sécurité la matinée, puis deux à partir de 14H00, le troisième agent allant en renfort à Porquerolles.

6. AOT

❖ Mise en concurrence du local dans la gare maritime

Monsieur GARCIA demande à l'assemblée s'ils sont d'accord pour mettre en place un local dans la gare maritime et quel type d'activité pourrait être envisagé. Il ajoute que c'est un sujet à évoquer

avec l'ensemble des membres. Madame CANANZI interpelle le Conseil sur la possibilité de mettre en place un point d'information touristique, Monsieur LAMBERT répond que l'office de tourisme n'a pas souhaité envisager cette possibilité car il ne dispose pas des budgets.

Madame CANANZI le déplore car à Porquerolles le point d'information est saturé et il se pose également le problème de recrutement de personnel, car il est très difficile de faire venir des gens du continent pour travailler sur l'île, le souci majeur étant le stationnement.

Monsieur BERNARDI ajoute que le parc avait sollicité l'office de tourisme Métropolitain afin qu'il y ait un point d'information à la maison du Parc à la batterie du Pradeau, mais rien n'est encore décidé sur le fait que ce soit celui-ci qui en prenne la gestion. Madame CANANZI insiste sur le fait que cela ne touchera pas les voyageurs, ce point n'étant pas sur le chemin par lequel transit les personnes qui se rendent sur l'île. Monsieur ROUX clôture le débat en renvoyant renvoyé vers une décision concertée de la commune et de TPM pour ce local au sein de la gare maritime.

7. Questions diverses

Monsieur LAMBERT souhaite rassurer les gens sur l'ampleur du bâtiment car il y a eu beaucoup d'interrogation à ce sujet, il propose au Président de le faire visiter en septembre à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire ainsi qu'aux gens qui vont participer au schéma d'aménagement du port.

Monsieur TANGUY précise que tout le monde trouve ce bâtiment très grand, mais le code du travail impose des locaux tels que des sanitaires hommes et femmes, des vestiaires, une douche, ou une tisanderie. Madame CANANZI précise que c'est l'ensemble qui surprend.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h45 en souhaitant une bonne saison aux personnes de l'assistance.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Tour Fondue

